

Réf: Dossier 425801

Avis de constitution

SOCIETE « DAC AUTO PRESTIGE »

Siège ABIDJAN YOPOUGON MAROC MOSQUE NON
LOIN DE LA PHARMACIE MAROC, Lot 4075, Ilot 410

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 21/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DAC AUTO PRESTIGE »

Objet : VENTE ET LOCATION DE VEHICULES -
IMPORT-EXPORT

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON MAROC MOSQUE NON
LOIN DE LA PHARMACIE MAROC, Lot 4075, Ilot 410

Dirigeant(s) M DONGO ANGE CYRIAC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-08899 du 28/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°52786/GTCA/RC/2025 du 28/08/2025

